



clermont
auvergne
métropole

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

- ACTION N°1**
Instaurer le comité annuel des achats durables
- ACTION N°2**
Définir une méthodologie interne afin d'identifier le « potentiel durable » des achats récurrents 24 mois avant leur échéance
- ACTION N°3**
Suivre et mesurer les actions SPASER définition et mise en œuvre de tableaux de bord et indicateurs

- ACTION N°8**
Étendre la clause d'insertion à d'autres objets de contrats et diversifier les publics.
- ACTION N°9**
Promouvoir la clause d'insertion à travers un événement annuel réunissant les différents partenaires et acteurs du dispositif
- ACTION N°10**
Expérimenter puis développer le critère d'insertion en ciblant des publics prioritaires (jeunes, personnes vulnérables, habitants des quartiers prioritaires)

OBJECTIF 1
Déployer une gouvernance efficiente

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

OBJECTIF 3
Favoriser le retour à l'emploi durable

OBJECTIF 4
Promouvoir la solidarité

Affirmer l'utilité sociale de nos achats en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

- ACTION N°11**
Réserver les marchés inférieurs à 90 k€ HT lorsqu'une offre correspondant au besoin est proposée par l'ESS ou le SIAE ou le secteur protégé
- ACTION N°12**
Diversifier les clauses sociales : ex. questionner les soumissionnaires sur les dispositions mises en œuvre en matière de lutte contre les discriminations
- ACTION N°13**
Cibler des achats équitables sur des segments d'achat pertinents comme la restauration scolaire

- ACTION N°22**
Requestionner l'achat et ses usages dans une perspective de sobriété
- ACTION N°23**
Pour la construction ou la rénovation d'ouvrages: s'adjointre un AMO intégrant les dimensions de sobriété, durabilité

« Consommer moins »
OBJECTIF 7

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

OBJECTIF 2

Accompagner les décideurs et les services

ACTION N°4

S'approprier collectivement les objectifs de la politique d'achats responsables en formant et en communiquant

ACTION N°5

Identifier des temps d'expertise dédiés au SPASER : un agent au sein de : 3DE, CP, QVT, RH, et référents transition

ACTION N°6

S'appuyer et développer les réseaux internes (dont réf transition) et externes (RAPIDD, France Urbaine, Association des acheteurs publics)

ACTION N°7

Construire et mettre à disposition des services des outils d'aide à la décision

ACTION N°14

Optimiser l'allotissement et le micro allotissement

ACTION N°15

Faire connaître les achats de la Ville et de la Métropole

ACTION N°16

Accompagner ceux qui n'osent pas la commande publique

ACTION N°17

Alléger les frais de trésorerie des entreprises et permettre à celles disposant de réserves financières faibles de répondre aux consultations

OBJECTIF 5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

OBJECTIF 6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques



**clermont
auvergne
métropole**

Contribuer au dynamisme économique du territoire par une commande publique simplifiée, juste et attractive

VILLE DE
**CLERMONT
FERRAND**

ACTION N°18

Définir le juste besoin

ACTION N°19

Renforcer mutuellement la sécurité juridique de nos contrats

ACTION N°20

Pratiquer la négociation chaque fois qu'elle est possible et pertinente

ACTION N°21

Mesurer les attentes et les besoins des uns et des autres

« Consommer mieux »

OBJECTIF 8

ACTION N°24

Favoriser les achats écologiquement responsables, en s'appuyant sur l'Analyse du Cycle de Vie

ACTION N°25

Expérimenter des dispositions d'exécution permettant de suivre régulièrement et limiter certains impacts écologiques

ACTION N°26

Expérimenter l'intégration d'une clause de compensation carbone dans les opérations d'envergure de construction ou rénovation

Sommaire

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

- **Objectif 1 - Déployer une gouvernance efficiente** page 5
 - [Instaurer le Comité Annuel des Achats Durables \(CAD\)](#)... page 5
 - [Composition du Comité Annuel des Achats Durables \(CAD\) de la Ville de Clermont-Ferrand](#) page 6
 - [Définir et mettre en œuvre une méthodologie interne afin d'identifier le « potentiel durable/responsable » des achats](#) page 8
 - [Suivre et mesurer les actions du SPASER](#) page 9
- **Objectif 2 - Accompagner les décideurs et les services** page 10
 - [S'approprier collectivement les objectifs de la politique d'achats responsables en formant et en communiquant](#) page 10
 - [Consacrer des temps d'expertise dédiés au SPASER](#) page 11
 - [S'appuyer sur les réseaux internes et externes et les développer](#) page 12
 - [Construire et mettre à disposition des outils d'aide à la décision et des outils méthodologiques](#) page 13

Affirmer l'utilité sociale de nos achats en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

- **Objectif 3 - Favoriser le retour à l'emploi durable** page 14
 - [Étendre la clause d'insertion à d'autres objets de contratset diversifier les publics](#) page 14
 - [Promouvoir la clause d'insertion notamment à travers un événement annuel réunissant les différents partenaires et acteurs du dispositif](#) page 15
 - [Expérimenter puis développer le critère d'insertion en ciblant des publics prioritaires](#) page 16
- **Objectif 4 - Promouvoir la solidarité** page 17
 - [Réserver les marchés inférieurs à 90 000 € HT lorsqu'une offre correspondant au besoin est proposée par les structures alternatives](#) page 17
 - [Diversifier les clauses sociales](#) page 18
 - [Cibler des achats équitables sur des segments d'achat pertinents comme la restauration scolaire](#) page 19

Contribuer au dynamisme économique du territoire par une commande publique simplifiée, juste et attractive

- **Objectif 5 - Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre** page 20
 - [Optimiser l'allotissement et le micro-allotissement pour faciliter l'accès aux TPE et PME et favoriser la concurrence](#) page 20
 - [Faire connaître les achats de la Ville et de la Métropole](#) page 21
 - [Accompagner ceux qui n'osent pas la commande publique](#) page 22
 - [Alléger les frais de trésorerie des entreprises et permettre à celles disposant de réserves financières faibles de répondre aux consultations](#) page 23
- **Objectif 6 - Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques** page 24
 - [Définir le juste besoin](#) page 24
 - [Renforcer mutuellement la sécurité juridique de nos contrats](#) page 25
 - [Pratiquer la négociation chaque fois qu'elle est possible et pertinente](#) page 26
 - [Mesurer les attentes et les besoins des uns et des autres](#) page 27

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

- **Objectif 7 - « consommer moins »** page 28
 - [Requestionner l'achat et ses usages dans une perspective de sobriété](#) page 28
 - [Pour la construction ou la rénovation d'ouvrages: s'adjoindre un AMO intégrant les dimensions de sobriété et durabilité](#) page 29
- **Objectif 8 - « consommer mieux »** page 30
 - [Favoriser les achats écologiquement responsables, en s'appuyant sur l'Analyse du Cycle de Vie](#) page 30
 - [Expérimenter des dispositions d'exécution permettant de suivre régulièrement et limiter certains impacts écologiques](#) page 31
 - [Expérimenter l'intégration d'une clause de compensation carbone dans les opérations d'envergure de construction ou rénovation](#) page 32

Déploiement échelonné du SPASER

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
1

Déployer une gouvernance efficace

ACTION 1

Instaurer le Comité Annuel des Achats Durables (CAD)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le CAD est une instance participative qui se réunit une fois par an au moment de la programmation.

Il est constitué des élus membres de la CAO et des élus dont les attributions convergent vers les achats durables (voir composition en annexe).

Les marchés récurrents de l'année à venir sont présentés au CAD avec des cotations permettant d'estimer leur « potentiel d'amélioration » en fonction des actions et objectifs prévus par le SPASER (= "potentiel durable ou responsable").

Suite aux délibérations du CAD, le(a) président(e) de la CAO arrête la liste des contrats ciblés et les actions à mener.

Un bilan des actions arrêtées de l'année n-1 sera présenté au CAD dès la deuxième année d'existence du SPASER.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Prise en compte de la dimension politique de l'achat et portage du SPASER
- Arbitrages nécessaires à la mise en œuvre, soutenable, effective et cohérente des actions
- Liste des contrats ciblés et des actions à mener

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Réuni / Pas réuni dans les délais ou pas
- Nombre de contrats ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

% des actions menées à terme / actions ciblées
% de contrats clausés responsables / ciblés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

Conseils et expertise par rapport aux actions à mener :
Mission égalité des chances les services de la qualité de vie au travail (QVT),
mission Economie Sociale et Solidaire de la Métropole,
Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
Direction du Développement Durable et de l'énergie (3DE).

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

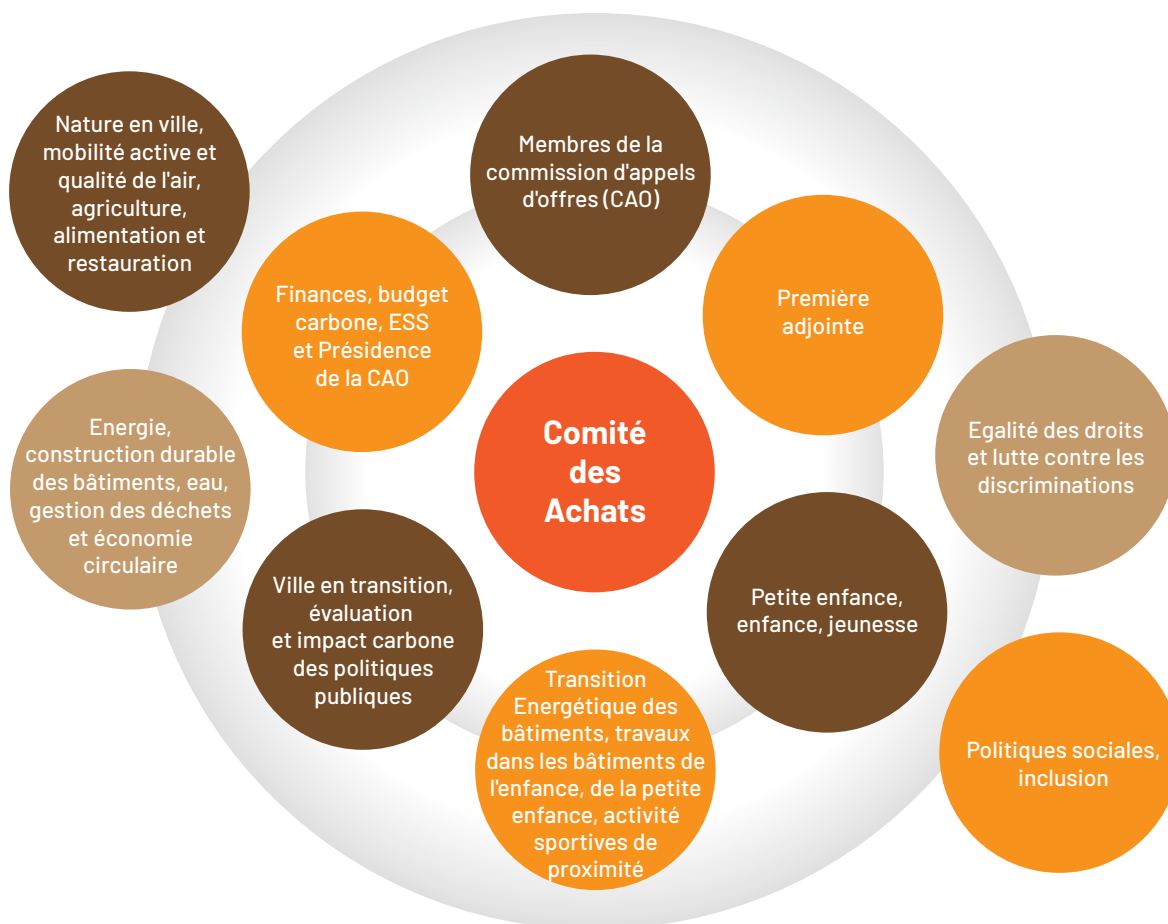
Objectif
1

Déployer une gouvernance efficiente

ACTION 1

Composition du Comité Annuel des Achats Durables (CAD) de la Ville de Clermont-Ferrand

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND



SOMMAIRE

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND



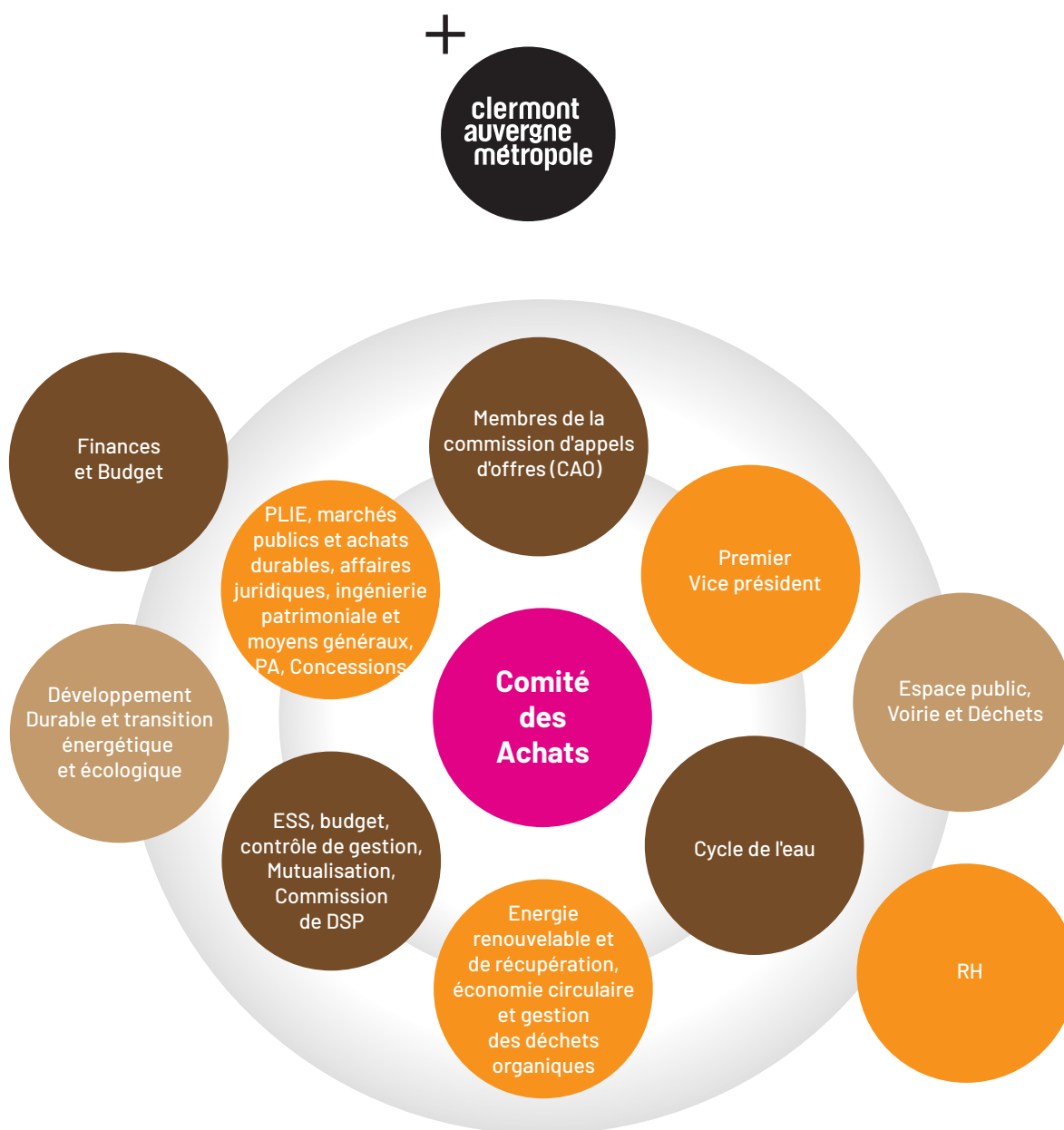
Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
1

Déployer une gouvernance efficiente

ACTION 1

Composition du Comité Annuel des Achats Durables (CAD) de Clermont Auvergne Métropole



SOMMAIRE

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

+

clermont auvergne métropole

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
1

Déployer une gouvernance efficace

ACTION 2

Définir et mettre en œuvre une méthodologie interne afin d'identifier le « potentiel durable/responsable » des achats

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Intégrer la réflexion sur l'achat responsable à un stade suffisamment précoce de l'expression du besoin afin de disposer des éléments nécessaires pour prendre une décision sur les actions à mener au moment de la programmation.

Un travail sera engagé avec les services opérationnels pour leurs achats récurrents entre J-24 mois et J-14 mois avant leur future attribution.

Ainsi, une cotation de ces achats sera présentée lors de la programmation (J-12 mois) au comité des achats responsables.

Sans oublier les achats des directions pro-actives qui pourront être accompagnés dans la mesure où leur achat est suffisamment anticipé par rapport aux ressources disponibles.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure attribution des ressources, grâce à une démarche planifiée et s'appuyant sur les exemples de réussite
- Faire évoluer nos pratiques de façon durable
- Cotation des marchés récurrents à J-12 au moment de la programmation
- Création d'une démarche cohérente, réaliste et ciblée

INDICATEUR DE RÉALISATION

- Nombre de contrats anticipés / objectif de l'année

INDICATEUR D'EFFET

- % contrats clausés responsables / ciblés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- 3DE, PLIE, QVT, mission ESS apportent leur contribution à la cotation et leur expertise à la demande des directions acheteuses. Celles-ci fournissent tous les éléments nécessaires à la cotation.
- Direction des finances : fournissent les éléments financiers relatifs aux achats.

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
1

Déployer une gouvernance efficace

ACTION 3

Suivre et mesurer les actions du SPASER

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Création et suivi de deux tableaux de bord :

- suivi du déploiement du SPASER (gouvernance et accompagnement)
- suivi des autres actions du SPASER

RÉSULTAT ATTENDU

- Disposer des éléments nécessaires pour suivre, rendre compte et ajuster les actions du SPASER

INDICATEUR DE RÉALISATION

- Fait ou pas, dans les délais ou pas.

INDICATEUR D'EFFET

- % d'objectifs atteints

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- Directions acheteuses transmettent les données de suivi et leurs retours d'expériences.
- PLIE, 3DE , services de la QVT, service de la commande publique pour les indicateurs relevant de leur compétence.
- DPPI et DPP de la Métropole pour conseils et outils

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

ACTION 4

S'approprier collectivement les objectifs de la politique d'achats responsables en formant et en communiquant

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etape fondamentale.

Transmettre les informations essentielles et la philosophie du SPASER aux parties prenantes : les organes, les relais, leurs modalités de fonctionnement, le rôle de chacun, les ressources disponibles, la temporalité des actions du SPASER, etc.

Valoriser les actions responsables déjà menées, faire de ces exemples des leviers pour progresser

RÉSULTATS ATTENDUS

- Responsabilisation des acteurs associés
- Meilleure anticipation
- Valorisation des bonnes pratiques
- Harmonisation des pratiques

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % des actions menées / ciblées en matière de communication et d'animation

INDICATEURS D'EFFETS

- % de contrats clausés responsables / ciblés
- % d'objectifs atteints

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- Internes : PLIE, 3DE, QVT, mission ESS, référents transition et référents commande publique.
- Externes : opérateurs économiques et leurs représentants : connaissance maturité de l'offre et échanges autour des attentes de nos organisations. Réseau des Acheteurs publics intégrant le développement durable (RAPIDD).

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

ACTION 5

Consacrer des temps d'expertise dédiés au SPASER

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Création d'une équipe en charge de l'expertise nécessaire aux actions, de l'élaboration des éléments de communication, à l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques pour les services et décideurs :

- Les responsables égalités des chances de la Ville et la Métropole : dispositions liées à la lutte contre les discriminations.
- Mission ESS de la Métropole : appui pour les marchés réservés à l'ESS et marchés reprenant les valeurs du commerce équitable.
- PLIE : Clauses et critères d'insertion.
- 3DE : expertise pilier écologique dont expérimentations sur les actions relatives aux émissions carbone.
- Service de la commande publique : vérifie l'adéquation des dispositions responsables par rapport aux enjeux de la commande publique, choix des outils contractuels, pilier économique.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Légitimer l'équipe SPASER
- Opérationnalité du SPASER en répondant au mieux aux questions très concrètes induites par les achats responsables
- Création d'une dynamique favorisant la propagation des bonnes pratiques et de la culture "durable/responsable"

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Officialisation de cette mission dans les fiches de poste et attribution d'un temps minimum
- Temps consacré au SPASER

INDICATEURS D'EFFET

- % de contrats clausés responsables / ciblés
- % d'objectifs atteints

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique sollicite les acteurs en fonction des besoins.

PARTENAIRES INTERNES

- Mission égalité des chances (OVT), mission ESS, PLIE et 3DE: propositions, conseils et expertise.
- Référents transition et référents commande publique peuvent être associés (relais).
- Services acheteurs puisqu'à l'origine du besoin et des usages.

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

ACTION 6

S'appuyer sur les réseaux internes et externes et les développer

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Porter à la connaissance des prescripteurs / opérationnels, acheteurs et conseillers les retours d'expérience en matière d'achat responsable.

Suivre régulièrement les évolutions.

Témoigner de nos pratiques auprès de nos réseaux et du tissu économique.

Rencontrer régulièrement les opérateurs pour connaître leur maturité par rapport aux attentes de nos organisations, les sensibiliser et les accompagner pour la prise en compte de nos exigences.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Montée en compétence de tous les acteurs concernés par les achats
- Créer une dynamique d'émulation et d'innovation
- Optimiser les ressources grâce au partage et à la coopération.

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % d'actions réalisées / ciblées

INDICATEURS D'EFFETS

- % de contrats clausés responsables / ciblés
- % d'objectifs atteints

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- **Internes** : Equipe SPASER (voir action 5), référents transition et commande publique, Direction de l'Attractivité Economique.
- **Externes** : Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le développement durable (RAPIDD), France Urbaine, Association des Acheteurs Publics, AURA-EE, Conseil National des Achats, ADEME, etc.

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

ACTION 7

Construire et mettre à disposition des outils d'aide à la décision et des outils méthodologiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Outil de cotation des marchés pour le Comité des Achats Durables :

Le but de cet outil est de mettre en évidence pour les contrats récurrents : leurs enjeux en matière de développement durable, les actions du SPASER envisageables et les moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser.

Cela se matérialise par une cotation pour chaque contrat présentée au CAD avec la liste des contrats récurrents.

Cette cotation est réalisée via un diagnostic réalisé par l'équipe SPASER (action 5) et les services acheteurs.

Ce diagnostic permet d'apprécier la pertinence et la soutenabilité des actions prévues par le SPASER pour chaque contrat.

Pour les services acheteurs :

Des outils méthodologiques adaptés à leurs besoins seront construits en interne ou externe pour :

- Définir de façon fonctionnelle le besoin,
- Faire l'analyse du cycle de vie,
- Estimer le coût global de possession,
- Analyser les performances écologiques,
- La négociation,
- Etc..

RÉSULTATS ATTENDUS

- Montée en compétence de tous les acteurs
- Arbitrage et portage politiques
- Amélioration des performances globales des contrats.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Outils créés /outils programmés
- Nombre d'agents "équipés" ou formés / ciblés

INDICATEUR D'EFFET

- % contrats clausés responsables / ciblés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- **Internes** : Equipe SPASER (voir action 5), Services acheteurs.
- **Externes** : Consultants/AMO spécialisés, réseau GESAT, ADEME, réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable, réseau AURAE, Conseil National des Achats, Association des acheteurs Publics, etc.

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
3

Favoriser le retour à l'emploi durable

ACTION 8

Étendre la clause d'insertion à d'autres objets de contrats et diversifier les publics

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etudier systématiquement la faisabilité d'intégrer une clause d'insertion pour tous les contrats > 90 K€ HT (services, travaux, fournitures, Moe)

Augmenter la part des femmes et des personnes reconnues travailleur handicapé (RQTH), personnes ayant un bac+ en difficulté.

Prendre en compte les publics prioritaires du protocole d'accord du plan local pour l'insertion et l'emploi 2022-2027.

Cette action est renforcée par l'action 12 (dispositions relatives à la non discrimination).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Diversification des publics bénéficiaires
- Diversification de l'objet des contrats intégrant cette clause

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de contrats clausés insertion / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

Indicateurs du PLIE dont :

- nombre d'heures d'insertion réalisées /an
- ratio des différents bénéficiaires (genre, tranche d'âge et par qualification)

Evolution de la répartition des contrats clausés selon leur objet

PILOTE DE L'ACTION

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Service commande publique: fait le lien entre le service acheteur et le PLIE, au moment de l'élaboration du contrat, garant du respect du cadre de la commande publique.
 - Service opérationnel: invite le PLIE lors de la réunion de lancement du contrat avec le titulaire, assure la remontée des informations pertinentes.
- Externes :
 - Pôle emploi
 - Opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
 - Titulaires des contrats

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
3

Favoriser le retour à l'emploi durable

ACTION 9

Promouvoir la clause d'insertion notamment à travers un événement annuel réunissant les différents partenaires et acteurs du dispositif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Créer un événement type Trophée de la clause d'insertion pour valoriser les acheteurs, entreprises, demandeurs d'emploi dans le cadre de la clause avec des prix décernés en fonction du nombre d'heures réalisées, de contrats signés.

Rendre plus visible la clause sur les chantiers concernés (création d'un logo).

Sensibiliser par des actions d'information les services en charge des contrats clausés insertion.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure appropriation de la clause
- Sortir des stéréotypes relatifs aux bénéficiaires
- Renforcer le partenariat public-privé
- Optimisation de la clause d'insertion

INDICATEUR DE RÉALISATION

- Réalisé / pas réalisé

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution du nombre moyen de soumissionnaires pour les contrats clausés insertion
- Evolution du nombre de services ayant recours à la clause
- Evolution de la répartition des contrats clausés selon leur objet

PILOTE DE L'ACTION

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services opérationnels gestionnaires des contrats clausés insertion
 - Service de la commande publique
 - Service communication
- Externes :
 - Opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
 - Titulaire des contrats et leurs représentants
 - Pôle Emploi

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
3

Favoriser le retour à l'emploi durable

ACTION 10

Expérimenter puis développer le critère d'insertion en ciblant des publics prioritaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Poursuivre l'expérimentation d'un critère de notation des offres lié aux dispositions mises en œuvre par les opérateurs économiques pour favoriser une insertion durable des bénéficiaires de la clause.

RÉSULTAT ATTENDU

- Montée en compétence, voire pérennisation des postes pour les bénéficiaires

INDICATEUR DE RÉALISATION

- Nombre de marchés critérisés / marchés ciblés

INDICATEUR D'EFFET

- % de bénéficiaires de la clause ayant suivi une formation qualifiante ou certifiante

PILOTE DE L'ACTION

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) propose les critères, réalise l'analyse, suit l'exécution de cette dimension de l'achat.

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Service commande publique fait le lien entre le service opérationnel et le PLIE, apporte son appui pour la mise en œuvre du critère dans le cadre de la procédure et du contrat.
 - Services opérationnels invitent le PLIE lors de la réunion de lancement du contrat avec le nouveau titulaire, le tiennent informé de l'évolution du contrat (avenants, bons de commande, résiliation, etc.)
- Externes :
 - Opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
 - Titulaire des contrats et leurs représentants

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
4

Promouvoir Objectif la solidarité

ACTION 11

Réserver les marchés inférieurs à 90 000 € HT lorsqu'une offre correspondant au besoin est proposée par les structures alternatives

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etudier systématiquement la possibilité de réserver les contrats lorsque leur montant n'excède pas les 90 K€ HT pour favoriser l'accès aux marchés publics des opérateurs à but non lucratif (ESS, SIAE, EA, ESAT).

Organiser en interne le suivi des marchés compris entre 10 K € HT et 40 K € HT.

Recenser l'offre du territoire, la croiser avec nos besoins via par exemple :

- Avis de pré-information,
- Appels à manifestation d'intérêt,
- Rencontres avec la CRESS, l'Observatoire social et économique pour référencer les offres.

Actions de formation à mener vers ces structures pour rendre nos contrats accessibles (dans le cadre de l'action 4).

RÉSULTAT ATTENDU

- Contribuer et soutenir l'activité de ces structures en augmentant leur part parmi les titulaires de contrats de nos organisations.

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de marchés réservés / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- Chiffre d'Affaires moyen confié à ses structures
- Part de ces acteurs parmi les titulaires de nos contrats
- Evolution du nombre de contrats réservés
- Volume financier de ces contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Mission ESS et PLIE : conseil et expertise.
 - Services acheteurs définissent les exigences du besoin, suivent le marché, forces de proposition, transmettent les informations nécessaires au suivi de cette action (avec le soutien de leurs référents transition et commande publique).
- Externes :
 - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), Observatoire social et économique, Opérateurs du secteur, la plateforme "le marché de l'inclusion".

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
4

Promouvoir la solidarité

ACTION 12

Diversifier les clauses sociales

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Attirer l'attention sur les valeurs qui comptent pour nos organisations et influencer progressivement les comportements des opérateurs économiques en vue de générer un impact positif en faveur des salariés affectés à nos contrats.

Par exemple :

- Systématiser une clause de départage en cas d'égalité entre les soumissionnaires, basée sur les dispositions mises en œuvre en matière de lutte contre les discriminations + rappel des obligations légales en matière de non discrimination.
- Concessions : clauses relatives à l'égalité hommes-femmes, au respect des valeurs de notre république.
- Intégrer cette dimension dans les campagnes de sensibilisation à la commande publique.

Systématiquement, les candidatures des soumissionnaires pressentis sont vérifiées afin de s'assurer du respect des obligations de déclaration et paiement en matière fiscale et sociale ainsi que de leur non condamnation à un certain nombre de délits liés notamment au droit du travail et à la lutte contre les discriminations.

Cette action peut renforcer l'action 8 (clause d'insertion).

RÉSULTAT ATTENDUS

- Contractualiser avec des acteurs responsables socialement

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de contrats clausés "social hors insertion" / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution de la qualité moyenne des réponses au questionnaire de départage et aux exigences fixées en la matière.
- Evolution moyenne du ratio Femmes-Hommes dans l'exécution des contrats clausés égalité Femmes-Hommes.

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services de la QVT (Mission égalité des droits) Mission ESS et PLIE à la DAE (Métropole) : conseil et expertise notamment pour la rédaction des clauses, l'analyse des offres et le suivi .
 - Services acheteurs intègrent cette action dans leurs exigences lors de la préparation et du suivi du contrat, sont forces de proposition, assurent la remontée des informations pertinentes relatives à l'exécution du marché.
- Externes :
 - Opérateurs économiques et leurs représentants.
 - Direction Régionale de l'Economie, de l' Emploi, du Travail et des Solidarités
 - Réseau des Acheteurs Publics intégrant le développement durable.

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
4

Promouvoir la solidarité

ACTION 13

Cibler des achats équitables sur des segments d'achat pertinents comme la restauration scolaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de développer de façon ciblée nos acquisitions de produits issus du commerce équitable ou répondant à certaines valeurs du commerce équitable.

Les premières cibles identifiées sont : les denrées de la restauration scolaire, les prestations de traiteur et les objets promotionnels.

A partir de 2023, les opérateurs se réclamant du commerce équitable doivent avoir recours à un label ou système de garantie reconnu par la plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (d'une durée de validité de 3 ans renouvelable).

Le commerce équitable concerne aussi les relations Nord-Nord et intègre des considérations environnementales.

Cette action peut compléter l'action 24.

RÉSULTAT ATTENDU

- Soutenir le commerce équitable et ses valeurs

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de contrats clausés équitable / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- Dépenses en faveur du commerce équitable
- Nombre de contrats concernés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Mission ESS (métropole) : conseil et expertise.
 - Services opérationnels : intègrent cette action dans leurs exigences lors de la préparation et du suivi du contrat, sont forces de propositions, assurent la remontée des informations pertinentes.
- Externes :
 - Opérateurs du commerce équitable, leurs représentants et distributeur, les territoires de commerce équitable.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

ACTION 14

Optimiser l'allotissement et le micro-allotissement pour faciliter l'accès aux TPE et PME et favoriser la concurrence

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de définir des lots dont la taille est compatible avec les capacités de TPE et PME, en découpant les prestations de façon géographique ou technique (sans s'affranchir des règles de computation).

L'allotissement est une obligation réglementaire. Toute dérogation doit être dûment indiquée dans le dossier de consultation.

Le sourcing permet de disposer des éléments permettant d'apprécier la faisabilité de cette action et de la calibrer finement.

Lorsque l'allotissement n'est pas possible, les TPE et PME peuvent:

- soit se regrouper pour soumettre une offre commune dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprise,
- soit intervenir dans le cadre de contrats de sous-traitance avec un opérateur plus important.

RÉSULTAT ATTENDU

- Augmenter la part des TPE et PME titulaires de nos contrats

INDICATEURS DE RÉALISATION

- % de marchés allotis / ciblés
- % de marchés allotis /an

INDICATEURS D'EFFETS

- % de TPE PME soumissionnaires
- % de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services opérationnels : définition du découpage pertinent, communiquent aussi les éléments permettant d'apprécier une possible dérogation à la règle de l'allotissement.
- Externes :
 - Opérateurs économiques et leurs représentants pour faire connaître cette disposition et dans le cadre du sourcing.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

ACTION 15

Faire connaître les achats de la Ville et de la Métropole

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Communiquer nos intentions d'achats et publier les données essentielles de nos marchés en Open data afin de permettre aux opérateurs économiques de disposer de suffisamment de temps pour s'organiser et soumettre une offre.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de soumissionnaires à nos procédures
- Limitation du nombre de procédures infructueuses du fait d'une absence d'offre

INDICATEUR DE RÉALISATION

- Fait ou pas dans les délais ou pas

INDICATEURS D'EFFETS

Evolution du:

- nombre moyen de soumissionnaires par consultation
- nombre moyen de Dossier de Consultation des Entreprises retirés
- nombre de procédures infructueuses
- nombre de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Direction des finances, Direction des Usages Numériques et data manager : assistance pour la récolte et mise en forme des données.
 - Directions opérationnelles communiquent au plus tôt leurs intentions d'achat à la mission recensement, coordination et programmation du service de la commande publique.
- Externes :
 - Observatoire économique de la commande publique : recueille les données essentielles de tous les acheteurs publics.
 - Représentants des opérateurs économiques pour une plus large diffusion de ces informations

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

ACTION 16

Accompagner ceux qui n'osent pas la commande publique

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Former, informer, sensibiliser les PME et TPE à la commande publique par l'organisation de sessions avec les membres et représentants du monde économique. Il convient dans un premier temps de caractériser nos potentiels fournisseurs afin de bien les cibler.

Mettre à leur disposition des outils pratiques.

Simplifier dans la mesure du possible les documents de consultation et contrats.

Délivrer des conseils de premier niveau via une ligne directe.

Application du principe "dites-le nous une fois", de façon à alléger la procédure pour les opérateurs économiques en ne redemandant pas des documents valides dont nous disposons déjà.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de soumissionnaires à nos procédures
- Limitation du nombre de procédures infructueuses du fait d'une absence d'offre

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % d'accompagnement réalisés / programmés

INDICATEURS D'EFFETS

Evolution du :

- nombre moyen de soumissionnaires par consultation
- nombre moyen de Dossier de Consultation des Entreprises retirés
- % de procédures infructueuses
- % de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - PLIE, Mission ESS et plus globalement la Direction de l'attractivité économique de la Métropole pour la connaissance des cibles et de leurs représentants.
 - Missions égalité des deux entités, 3DE pour rendre accessible les actions qui les concernent.
 - Direction de la communication pour son appui logistique et technique.
- Externes :
 - Représentants du monde économique
 - Autres acheteurs publics pour leurs retours d'expérience

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

ACTION 17

Alléger les frais de trésorerie des entreprises et permettre à celles disposant de réserves financières faibles de répondre aux consultations

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Alléger le poids de la commande publique sur la trésorerie des TPE et PME de moins de 50 salariés en prévoyant une avance bonifiée à 30%, sans garantie à première demande, pour les marchés inférieurs à 215 000 € HT.

L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché public au titulaire du contrat avant tout commencement d'exécution de ses prestations. Elle constitue, à la différence de l'acompte, une dérogation à la règle du « service fait ».

Le recours à ce préfinancement, annoncé dès la phase de publicité, améliore les conditions de la mise en concurrence et doit créer une économie pour l'acheteur. Les titulaires ne seront en effet pas contraints de chercher un préfinancement et ne répercuteront pas cette charge dans le prix de leur offre.

L'avance est obligatoire pour tous les marchés dont la durée d'exécution est > à 2 mois et dont le montant initial est supérieur à 50 000 € HT et d'un minimum de 10 % pour les TPE et PME.

RÉSULTATS ATTENDUS

Rendre plus attractifs nos achats et ainsi :

- favoriser la concurrence,
- limiter le nombre de procédures infructueuses,
- augmenter le nombre de titulaires de contrats ou sous-traitants TPE ou PME

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de marchés proposant une telle disposition / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

Evolution du nombre :

- nombre moyen de soumissionnaires par consultation
- nombre moyen de Dossier de Consultation des Entreprises retirés
- nombre de procédures infructueuses
- nombre de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services opérationnels : transmettent les informations nécessaires à l'application ou non de l'avance.
 - Direction des finances assure les opérations nécessaires au paiement de l'avance.
- Externes :
 - Trésorier Public, Titulaires bénéficiaires, Représentants des opérateurs économiques, pour faire connaître la disposition.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

ACTION 18

Définir le juste besoin

DESCRIPTIF DE L'ACTION

C'est l'action fondamentale qui va conditionner toutes les autres actions et la réussite de l'achat.

Définir le juste besoin ne veut pas dire définir l'objet de notre achat mais d'abord se questionner : quel est le but recherché, à qui l'achat rend-il service, quelles sont les missions / fonctions à assurer, quels sont les résultats attendus, quelles est leurs fréquences, dans quel contexte particulier, avec quelles exigences, dans quels délais,...

Cette définition permet d'être précis et pertinent :

- lors du sourcing,
- dans l'écriture des cahiers des charges,
- dans la définition et l'analyse des critères de notation,
- lors des négociations.

Et donc de trouver l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de nos exigences.

Cette action est soutenue par l'action 7 et simultanée à l'action 22.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Satisfaire notre besoin sans sur qualité ou sous qualité
- Gagner du temps au moment de l'analyse des offres
- Optimiser les négociations
- Limiter le nombre d'offres irrégulières.
- Limiter le nombre de procédures infructueuses.
- Limiter les litiges en cours d'exécution des contrats.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- % de contrats ayant fait l'objet d'un questionnement
- % de contrats construits avec l'aide des outils méthodologiques / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

Evolution du nombre :

- de procédures infructueuses
- d'offres irrégulières
- de litiges signalés au service de la commande publique
- qualité moyenne des évaluations de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Les directions opérationnelles pour les achats qui les concernent

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Service commun de la commande publique : conseils et appui
- Externes :
 - Le réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable, consultants spécialisés, Conseil National des Acheteurs, Association des Acheteurs Publics, certains groupes de travail de France Urbaine, etc

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

ACTION 19

Renforcer mutuellement la sécurité juridique de nos contrats

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Rédiger et mettre en œuvre des clauses équilibrées pour les parties prenantes, notamment au sujet de :

- la révision des prix en la systématisant pour tous les contrats supérieurs à un an et en adaptant sa fréquence aux conditions économiques,
- les délais de paiement,
- la juste répartition des droits liés à la propriété intellectuelle,
- la protection des données des deux entités dont les données personnelles qu'elles détiennent,
- etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Rendre la commande publique plus attractive grâce à une meilleure répartition des droits et obligations
- Limitation des litiges et insatisfactions

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de marchés proposant ces dispositions

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution du nombre de soumissionnaires moyen / consultation
- Evolution du nombre moyen de litiges signalés / contrat
- Qualité moyenne des évaluations de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services opérationnels fournissent les éléments nécessaires à la définition des clauses, puis assurent leur mise en œuvre, leur suivi et la remontée des informations au service de la commande publique.
 - Direction des finances : mise en oeuvre des clauses relatives aux prix et leurs règlements.
- Externes :
 - Réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable, Mission d'appui au patrimoine immatériel de l'Etat.
 - Direction des affaires juridiques du ministère des finances, Médiateur des entreprises, etc.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

ACTION 20

Pratiquer la négociation chaque fois qu'elle est possible et pertinente

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La négociation est possible pour tous les marchés passés en procédure adaptée (MAPA) ou pour les procédures négociées (article L.2124-3 du CCP) ou les dialogues compétitifs (article L.2124-4 du CCP).

Dans nos organisations, la négociation est la règle pour les MAPA. L'absence de négociation doit être motivée dans le rapport d'analyse des offres.

Cette phase d'échanges avec les soumissionnaires doit être réalisée dans le respect du libre jeu de la concurrence, et donc des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement, de transparence des procédures et du secret des affaires.

Il ne s'agit pas de faire du marchandage mais de trouver un accord pour satisfaire au mieux le juste besoin. Elle ne peut modifier substantiellement le besoin.

Cette action est soutenue par l'action 7.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la qualité et du coût des offres
- Diminution du nombre de litiges pendant l'exécution

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de négociation / contrats le permettant

INDICATEURS D'EFFETS

- Gain moyen obtenu sur la valeur technique
- Gain moyen obtenu sur les prix
- Niveau moyen de satisfaction des contrats négociés et évalués en cours d'exécution

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services opérationnels fournissent les éléments permettant d'apprécier la pertinence du recours à la négociation ou de justifier son non-recours, mènent la négociation.
- Externes :
 - Opérateurs économiques, Conseil National des Achats, AMO, Association des acheteurs Publics, etc.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

ACTION 21

Mesurer les attentes et les besoins des uns et des autres

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en œuvre une évaluation régulière et réciproque de l'exécution des contrats.

Les deux entités disposent d'une grille d'évaluation des titulaires des contrats. Elle est prioritairement utilisée pour les procédures différenciées suivies par le Pôle Ingénierie et Accompagnement aux Projets du service de la commande publique mais est destinée à être étendue.

L'évaluation des acheteurs par leurs fournisseurs sera progressivement mise en place.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure exécution des contrats (gains en qualité) et diminution des litiges
- Création d'une dynamique gagnant-gagnant

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de marchés évalués/ ciblés

INDICATEUR D'EFFET

- Evolution du niveau moyen de satisfaction interne et externe

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services opérationnels suivent l'exécution de leurs contrats, le cas échéant avec l'appui du service de la commande publique. Direction du Pilotage et de la Performance : conseils en matière de bonnes pratiques et d'outils.
- Externes :
 - Titulaires des contrats, médiateur des entreprises

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

Objectif
7

« consommer moins »

ACTION 22

Questionner l'achat et ses usages dans une perspective de sobriété

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de questionner l'achat en commençant par envisager un éventuel renoncement.

Puis, explorer les possibilités pour limiter :

- les quantités achetées,
- les consommations de ressources et d'énergies,
- les emballages et déchets.

Mais aussi acheter pour plus longtemps (via les durées de garantie, les indicateurs de durabilité et de réparabilité), louer plutôt qu'acheter, partager les acquisitions avec d'autres acheteurs.

Les priorités du SPASER sont communes à celles du schéma de transition énergétique et écologique notamment :

- de réduire toutes les consommations énergétiques,
- allonger la durée de vie du parc automobile et informatique,
- réduire la quantité de viande consommée, le gaspillage alimentaire et suppression des emballages plastiques pour l'acquisition de denrées,
- réduire l'usage de produits chimiques.

Cette action est à réaliser avec l'action 18 (définir le juste besoin).

Elle est soutenue par l'action 7 (mise à disposition d'outils méthodologiques).

RÉSULTATS ATTENDUS

Limitation des impacts écologiques de nos achats mais aussi :

- Meilleure connaissance des achats de la collectivité (quantité, prix, durée de vie, etc)
- Meilleur suivi des achats
- Meilleure connaissance du coût global des achats

INDICATEURS DE RÉALISATION

- % de contrats ayant fait l'objet d'une Analyse du Cycle de vie (ACV) / ciblés
- % marchés comprenant une clause d'exécution relative à la sobriété /ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

Indicateurs du Schéma de Transition dont notamment :

- Consommations énergétiques du patrimoine immobilier. (dont énergies renouvelables).
- Evolution de la durée de vie moyenne du parc mobilier (véhicules et informatique)
- Volumes d'achats annuels, des contrats ciblés

PILOTE DE L'ACTION

Direction du développement durable et de l'énergie (3DE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Service de la commande publique, Directions acheteuses (définition du besoin, intégration de l'action et mise en œuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action, suivi des indicateurs en cours d'exécution).
- Externes :
 - Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

Objectif
7

« consommer moins »

ACTION 23

Pour la construction ou la rénovation d'ouvrages: s'adjoindre un AMO intégrant les dimensions de sobriété et durabilité

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les deux entités par l'intermédiaire d'un AMO Développement Durable (DD), déclinent des ambitions fortes en matière de consommation de ressources, dans une perspective de sobriété environnementale.

Une vigilance particulière sera portée sur les consommations en eau et en énergie lors des phases de chantier et d'exploitation (faible épuisement des ressources, chantier à faibles nuisances, labellisation E+C-, etc), sur la place du végétal dans les projets (toiture végétalisée, taux de végétalisation et taux d'imperméabilisation), ainsi que sur les caractéristiques des matériaux employés (lutte contre les îlots de chaleur urbains, part de matériaux biosourcés, part de matériaux recyclés et recyclables, etc.) dans une perspective de réduction des déchets.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Permettre l'évolution et l'harmonisation des pratiques d'aménagement de l'espace public, dans un objectif de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs impacts sur le territoire.
- Permettre un espace public apaisé et mieux partagé entre les usagers.
- Réduction des consommations.
- Meilleur taux d'énergies renouvelables.
- Définition d'un indicateur global de durabilité des opérations.

INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de missions confiée à un AMO DD / contrats ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- Consommation énergétique du patrimoine public
- Taux d'énergies renouvelables dans cette consommation
- Taux moyen d'imperméabilisation des contrats
- Taux moyen de végétalisation des contrats
- Quantité et origine des matières consommées en phase de travaux

PILOTE DE L'ACTION

Directions acheteuses pour leurs opérations

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - 3DE appui et expertise, Services acheteurs (définition du besoin, intégration et mise en oeuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action, et suivi de l'exécution), Service commande publique pour la contractualisation et la procédure, autres services concernés par cette action.
- Externes :
 - Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

Objectif
8

« Consommer mieux »

ACTION 24

Favoriser les achats écologiquement responsables, en s'appuyant sur l'Analyse du Cycle de Vie

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vient dans un second temps après l'action 22 (requestionner notre achat) : Avant d'acheter autrement, il convient d'abord de chercher des solutions pour acheter moins.

L'Analyse du Cycle de Vie permet d'identifier les principaux impacts de notre achat et ainsi de prioriser nos exigences écologiques.

Par achats écologiquement responsables, il est fait référence aux achats issus de l'économie circulaire, de ressources gérées durablement, de circuits courts, ne contenant pas de produits toxiques, biodégradables, à impacts limités, etc.

Cette action nécessite aussi de connaître les alternatives disponibles aux achats "habituels".

Elle implique donc de prendre en compte les aspects durables lors du sourcing, d'assurer une veille.

Elle est soutenue par l'action 7 (outils méthodologiques).

Elle rejoint les objectifs du Schéma de Transition Énergétique et Ecologique (axe 2).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Limitation des impacts écologiques de nos achats mais aussi :
- Meilleure connaissance des achats de la collectivité (quantité, prix, durée de vie, etc)
- Meilleur suivi des achats, notamment des achats écologiquement responsables
- Meilleure connaissance du coût global des achats

INDICATEURS DE RÉALISATION

- % de contrats ayant fait l'objet d'une ACV / ciblés
- % des marchés comprenant une clause d'exécution écologique / énergétique / ciblés
- % des marchés comportant un critère écologique / énergétique / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- % des produits éco-labellisés acquis ou référencés au BPU / ciblés
- % des dépenses réalisées dans le cadre de l'économie circulaire par famille d'achats ciblée (dispositions AGEC)
- % des services certifiés acquis / ciblés
- % d'énergie renouvelable dans la consommation du patrimoine immobilier
- Volume produit d'énergie renouvelable (kWh)

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - 3DE expertise et suivi des indicateurs, Directions opérationnelles (définition du besoin, intégration et mise en œuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action).
- Externes :
 - Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).
 - Titulaire des contrats et leurs représentants
 - Pôle Emploi



Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

Objectif
8

« Consommer mieux »

ACTION 25

Expérimenter des dispositions d'exécution permettant de suivre régulièrement et limiter certains impacts écologiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'abord d'inclure dans nos contrats des clauses d'exécution permettant de suivre de façon quantitative certains impacts induits par nos achats (nombre de livraisons, émissions GES, volume d'eau consommée, volume d'énergie, de matière, etc.).

Exemples :

- Une clause peut reprendre l'article L.1431-3 du code des transports relative à l'obligation d'informer relative à la quantité de gaz à effet de serre émise par le ou les transports utilisés pour réaliser une prestation.
- Une clause peut imposer au titulaire la communication annuelle des dispositions mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat pour limiter les impacts induits, assorties de données quantitatives.

Ensuite, si cela est faisable et soutenable, inclure des clauses visant à limiter les impacts de nos achats via des objectifs contractuels, la mise en œuvre de moyens spécifiques ou d'une clause de progrès.

Cette action est au stade d'expérimentation. Il convient donc de bien l'anticiper.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance des impacts de nos achats
- Limitation de ces impacts

INDICATEURS DE RÉALISATION

- % de contrats avec une clause d'exécution relative aux données / ciblés
- % de contrats avec une clause d'exécution relative à la limitation des impacts / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- % de données obtenues / contrat clausé
- Nature des impacts suivis effectivement
- Nature des impacts ayant fait l'objet d'une limitation
- Taux moyen de réduction des impacts / contrat concerné (par nature d'impact)

PILOTE DE L'ACTION

Direction du développement durable et de l'énergie (3DE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services acheteurs (définition du besoin, intégration et mise en œuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action avec l'accompagnement de la 3DE).
 - Service de la commande publique en adéquation des dispositions par rapport aux contraintes légales.
- Externes :
 - Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

Objectif
8

« Consommer mieux »

ACTION 26

Expérimenter l'intégration d'une clause de compensation carbone dans les opérations d'envergure de construction ou rénovation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'agir en faveur de la neutralité carbone sur des opérations d'envergure, en compensant tout ou en partie des émissions qui ne peuvent pas être évitées

Cette action nécessite au préalable de réaliser une estimation carbone et la mise en œuvre de mesures de réduction.

Dès lors, si des émissions Carbone se révèlent incompressibles il est alors possible d'envisager la mise en œuvre de mesures de compensation Carbone.

La compensation consiste à financer, via l'achat de crédits carbone, un projet bas-carbone, c'est-à-dire un projet de réduction des émissions ou de séquestration de gaz à effet de serre. Les projets en question sont portés par des organismes extérieurs, dans les pays en développement ou en France.

Cette action est au stade d'expérimentation. Il convient donc de bien l'anticiper.

RÉSULTAT ATTENDU

- Limiter les émissions carbone induites par l'achat

INDICATEUR DE RÉALISATION

- % de marchés clausés/ ciblés

INDICATEUR D'EFFET

- Quantité de gaz à effet de serre compensée

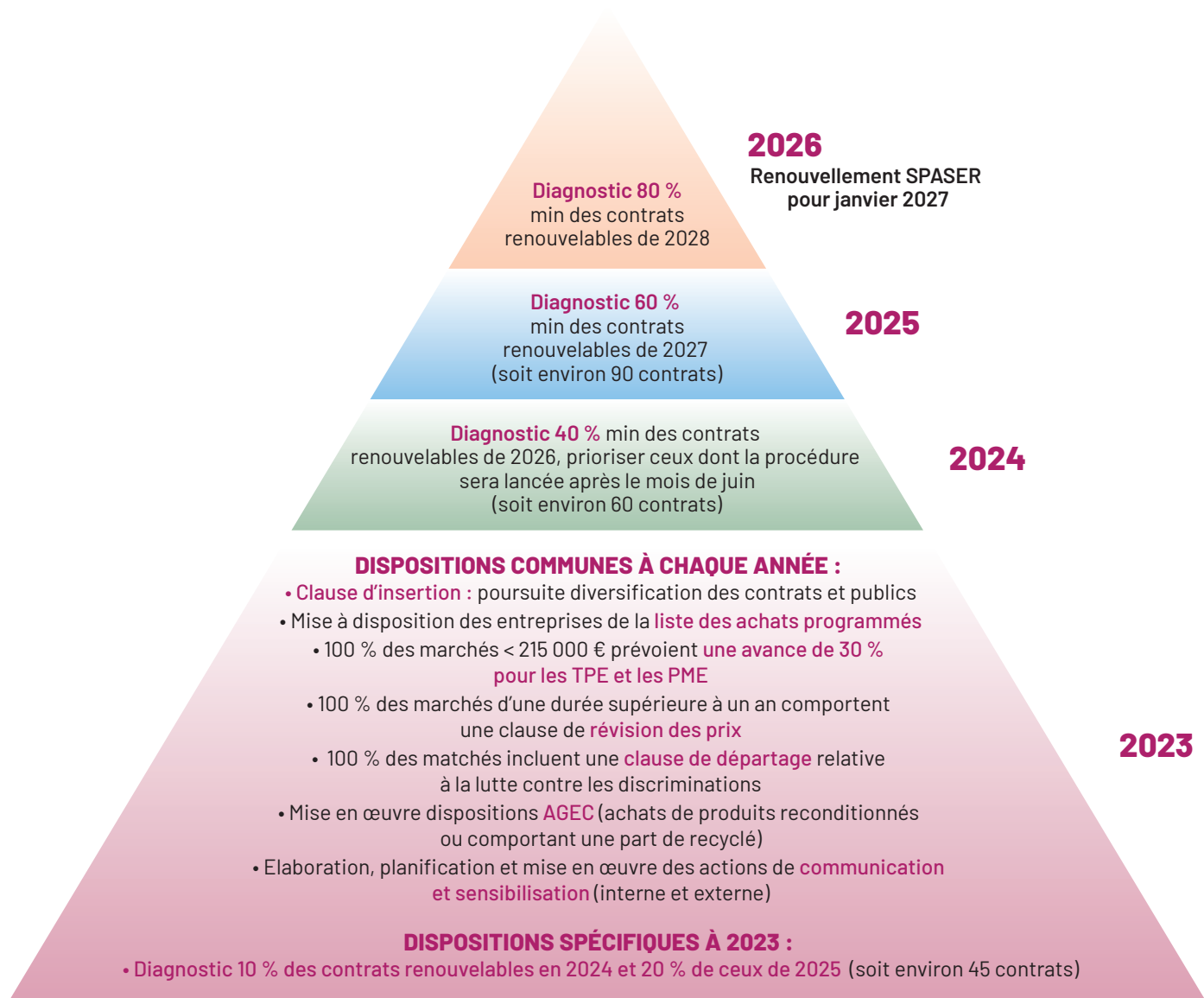
PILOTE DE L'ACTION

Direction du développement durable et de l'énergie (3DE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

- Internes :
 - Services acheteurs (définition du besoin, intégration et mise en œuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action avec l'accompagnement de la 3DE).
 - Service de la commande publique en adéquation des dispositions par rapport aux contraintes légales.
- Externes :
 - Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine, Réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Déploiement échelonné du SPASER



Principaux objectifs en terme de contrats (à communiquer)	2024	2026
% de contrats avec un critère environnemental	30 %	70 %
% de contrats avec des considérations environnementales	50 %	100 %
% de contrats issus de procédures formalisées comportent une clause d'insertion / contrats	50 %	80 %
% de contrats issus de procédures formalisées comportent des considérations sociales	30 %	60 %
% de contrats intégrant l'économie circulaire / contrats ciblés lors de la programmation	50 %	80 %
% de contrats confiés à des TPE-PME/ contrats ciblés lors de la programmation	50 %	80 %



VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

64-66 avenue de l'Union-Soviétique
63000 Clermont-Ferrand
www.clermontmetropole.eu